PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

A 18h30

***

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 septembre à 18h30, le Conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 10 septembre 2024 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle du Vieux Moulin, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents excusés : NÉANT

Nombre de conseillers en exercice : 25
Secrétaire de séance : Monsieur HURET David

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :
M. le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
Monsieur HURET David est désigné secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 04/07/2024

Suite à l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 juillet 2024, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 4 juillet 2024 :

Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs :

DEC.2024/20 – Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 du réseau de transport d'électricité, état des sommes dues par ENEDIS

Redevance en fonction de la population issue du recensement de la population totale applicable à compter du 1er janvier 2024, soit 4 778 habitants par le calcul suivant :

Redevance actualisée : PR 2024 = (0.183 x population – 213) x 1.5617 soit 1 032,87 € net.

DEC.2024/21 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Communications Electroniques – Etat des sommes dues par l'opérateur ORANGE

Inscrire au budget de la commune, les sommes ci-dessous :

- Année 2020 : 3 637,10 € net
- Année 2021 : 3 605,15 € net
- Année 2022 : 3 729,91 € net
- Année 2023 : 4 106,59 € net

DEC.2024/22 - Demande de subvention au Département du Var dans le cadre de l'opération « Inclusion numérique »

Considérant que la commune a lancé une opération « Inclusion numérique ».

Considérant que les enjeux d'inclusion numérique concernent également l'ensemble de la population.

La demande de subvention porte sur un montant total de base du projet qui s'élève à 101 373,45 € HT répartis selon plan de financement suivant :

- Département : 81 098,76 € HT soit 80 %,
- RESTE A CHARGE COMMUNALE : 20 274,69 € HT soit 20 %.

DEC.23/2024 - Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des études et diagnostics nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville

La demande de subvention porte sur un montant total de 57 549,00 € HT (80%) sur la base de dépenses subventionnables de 71 936,00 € HT.

DEC.24/2024 - Autoroute A57 - Convention entre la Société des Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA) et la commune de Pignans concernant la gestion des ouvrages d'Art des Voies rétablies (régularisation)

Convention ayant pour objet de régulariser la remise des portions de voirie au profit de la commune de Pignans et de définir les responsabilités et les charges financières entre ESCOTA et la Commune au droit du ou des ouvrages d'art franchissant l'autoroute.

DEC.25/2024 - Autorisation de réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000,00 € - modification du taux d'intérêt applicable

Modification du taux d'intérêt suivant l'offre transmise par la Banque Postale en date du 13 août 2024 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	400 000,00 €
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4.440 % l'an

Base de calcul	30 / 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 11 octobre 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400,00 €, soit 0.100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.230 % du montant maximum non utilisé du à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10 000,00 € pour les tirages

DEC.26/2024 - Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre d'un péril imminent

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire, à signer une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement, ainsi que tout autre document en relation avec l'affaire et notamment un protocole d'accord transactionnel.

DEC.27/2024 - Virement de crédit – Budget Assainissement

Considérant que les crédits votés à l'article 66111 - "Intérêts réglés à l'échéance" sont insuffisants pour passer des écritures comptables concernant les échéances de prêt, il convient d'abonder le chapitre 66 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 pour un montant de 4 000,00 €.

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.74/2024 - Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures aux compétences optionnelles N°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 SYMIELEC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussions : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.75/2024 - Rapport d'activités de l'exercice 2023 et plan d'actions 2024 de la Société Publique Locale « I.D.83 »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES questionne sur le volume d'informations transmises à l'assemblée. Monsieur le Maire informe que tout le dossier transmis par I.D.83 leur a été transmis.

Il est pris acte du rapport d'activités 2023 et du plan d'actions 2024 de la Société Publique Locale « I.D.83 ».

DEL.76/2024 - Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.77/2024 – Décision modificative n°02 – Budget Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.78/2024 - Délibération approuvant la modification simplifiée n°08 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.79/2024 - Dénomination de la voie privée desservant l'intérieur du lotissement « Les Fontaines des Laines »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.80/2024 - Résiliation de l'adhésion de la collectivité au COS Méditerranée

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.81/2024 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.82/2024 - Fonctions de Monsieur Jean-François HERAUD, Adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame PRUNET souhaite connaitre les raisons de ce retrait. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un manque de confiance.

Huit conseillers ont souhaité le vote à bulletin secret, il est donc ainsi procédé.

VOTE		
Pour	16	MAJORITE
Contre	5	
Abstention	4	

DEL.83/2024 - Nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Sur questionnement des élus membres de l'opposition, il est précisé que le tableau soumis au contrôle de légalité répond à la réglementation en vigueur et sera joint à cette délibération.

VOTE		
Pour	20	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	Monsieur Cédric AIGUESPARSES / Madame GACNIK Marie-France / Madame PRUNET Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence / Monsieur Jean-François HERAUD

DEL.84/2024 - Indemnités de fonction des élus municipaux

Les taux relatifs aux indemnités des élus votés dans la délibération n°04/2020bis en date du 28 juillet 2020 sont maintenus.

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Discussion : *Aucune observation particulière n'est à noter.*

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	**0**	
Abstention	0	

DEL.85/2024 – Création d'un lieu de vie et d'accueil à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en partenariat avec le Conseil Départemental du Var

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Discussion : *Madame PRUNET questionne au sujet de la dérogation, s'agit-il d'une dérogation pour l'âge ou le nombre d'enfants ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une dérogation pour l'âge. Il est rare d'avoir des enfants d'un âge de 21 ans mais il est important dans le cas d'une fratrie de ne pas séparer la famille.*

Madame PRUNET questionne sur les travaux du bâtiment. Monsieur le Maire précise qu'il a l'engagement du Conseil départemental concernant l'aménagement.

La Fédération des œuvres laïques à cette mission pour 15 ans, le Conseil départemental a opté pour cette délégation de service public. Les locaux seront occupés pour 3 ans renouvelables.

VOTE		
Pour	20	UNANIMITE
Contre	**0**	
Abstention	5	Monsieur Cédric AIGUESPARSES / Madame GACNIK Marie-France / Madame PRUNET Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence / Monsieur Jean-François HERAUD

- **L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.**

Secrétaire de séance

HURET David

Le Maire

BRUN Fernand

MAIRIE DE PIGNANS - 04 (VAR)